



ETAPES ET PIÈCES JUSTICATIVES NECESSAIRES

POUR TOUS : PERSONNES MAJEURES ET PERSONNES MINEURES

- ① Effectuer la pré-demande directement sur le site internet ANTS : <http://ants.gouv.fr/> ou sur le site <http://ville-meximieux.fr> et **IMPRIMER LA DEMANDE**
- Pièces justificatives à fournir**
- ② Ancien passeport (périmé de moins de 5 ans)
- OU Carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans
- ③ OU acte de naissance de moins de 3 mois* (en cas de perte, de 1ère demande ou si la CNI périmée de + de ans, ou en cas de discordance entre le passeport et la CNI) ou passeport (de moins de 2 ans)
- * si votre commune de naissance a dématérialisé la délivrance des actes d'état civil, la fourniture de votre acte de naissance dans le cadre de votre demande n'est plus nécessaire.*
- ④ **Timbre fiscal** : 86€ pour les majeurs, 42€ pour les moins de 18 ans et 17€ pour les moins de 15 ans. (possibilité d'acheter les timbres en dématérialisation sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>) ; **lorsque vous faites votre pré-demande, l'achat du timbre peut se faire en ligne en même temps que votre dossier, il est inutile de racheter un timbre par la suite.**
- ⑤ **Une photo d'identité de moins de 6 mois**, conforme et en couleur - ne pas la découper !
(la photo doit être nette, sans pliure, ni traces. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. La tête doit être nue, sans lunettes. Le sujet doit fixer l'objectif. Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Il ne doit pas sourire)
- Un justificatif de domicile original datant de moins de 1 an à votre nom et prénom** : facture EDF/ téléphone/ SOGEDO, quittance de loyer, avis d'imposition)
-  Pour les personnes majeures hébergées n'ayant aucun justificatif à leur nom, merci de fournir **le justificatif de domicile de l'hébergeant**, une **attestation** précisant qu'il est hébergé **de manière stable** ainsi que **la carte d'identité originale de l'hébergeant**.
- ⑥ Pour les étrangers devenus Français, pour les Français nés à l'étranger, et pour ceux nés en France de parents nés à l'étranger, **fournir deux preuves de nationalité française** (ex : passeport et carte d'identité périmés de moins de 2 ans, certificat de nationalité française)
- Si votre situation a changé** (mariage, veuvage, changement de nom), merci de fournir les actes officiels de moins de 3 mois

POUR LES PERSONNES MINEURES, fournir en supplément les pièces ci-dessous

- ⑦ la CNI du parent accompagnant ainsi que son justificatif de domicile
- EN CAS DE DIVORCE**, merci de joindre l'**original du jugement définitif** et complet avec la **mention d'autorité parentale**.
- ⑧  **En cas de garde alternée**, les deux parents doivent se présenter avec un justificatif de domicile chacun et leur CNI. Ils doivent signer tous les deux une autorisation parentale. **IMPRIMER OBLIGATOIREMENT LA PRÉ-DEMANDE**, une autorisation parentale avec signature est intégrée à la pré-demande.

POUR TOUS : L'INTERESSÉ MAJEUR OU MINEUR DOIT SE PRÉSENTER PERSONNELLEMENT EN MAIRIE AFIN DE DEPOSER SA DEMANDE ET D'APPOSER SES EMPREINTES DIGITALES ! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ ET UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS DEVRA ÊTRE FIXÉ SELON NOS DATES DE DISPONIBILITÉ.